



OXFAM

Solidariteit | Solidarité

Règlement de participation Oxfam Energywalker

Le défi

Oxfam Energywalker est un défi physique et mental, organisé par Oxfam-Solidarité asbl, rue des Quatre Vents 60 à 1080 Bruxelles.

Des équipes, composées de 2 à 8 personnes, parcourent (sans relais) une distance de 25 km en moins de 8 heures, non sans avoir récolté au moins € 1000 au profit des projets d'Oxfam-Solidarité. Les participant.e.s ne consomment pas de nourriture pendant le circuit, à l'exception des boissons hypocaloriques (eau, thé, jus de fruits ou de légumes).

Ce règlement a pour objectif d'assurer la sécurité des participant.e.s, de protéger la nature et les monuments, de contribuer au bon déroulement de l'évènement et de maintenir une ambiance détendue où une place centrale est accordée à la solidarité et au fairplay.

S'inscrire

1. L'inscription d'une équipe se fait de manière électronique.
L'inscription est valide à partir du moment où ce règlement de participation est signé pour accord et le paiement de la participation aux frais de € 25 par personne effectué. Celle-ci couvre partiellement les frais d'organisation et de logistique (incluant snacks et boissons sur les points de contrôle et/ou à l'arrivée) et d'encadrement médical, ainsi qu'une assurance en cas d'accidents corporels pendant la marche.
2. Dès l'acceptation de l'inscription par l'organisation, le/la responsable d'équipe reçoit un message de confirmation.
3. Chaque marcheur.euse doit être âgé.e de 18 ans au moins au départ d'Oxfam Energywalker.
4. Les informations demandées sont nécessaires à la participation à Oxfam Energywalker et ne seront utilisées qu'à cette fin.

Se préparer

5. Chaque participant.e.s **comprend les risques liés à ce défi** et s'y prépare dûment. Il en va de sa propre responsabilité de déterminer si on est apte à participer à l'Oxfam Energywalker.
6. Chaque équipe doit être accompagnée d'une équipe de supporters, dont le nom d'une personne de contact est renseigné.

7. Tous les participant.e.s recevront un manuel d'Oxfam Energywalker quelques semaines avant l'évènement, avec un plan détaillé, des conseils et des astuces, qui vous permettront de vous préparer et de faire une marche de 25 km sans manger.
8. Dans les semaines qui précèdent la randonnée, les participant.e.s et les supporters sont informés de la liste du matériel obligatoire ou recommandé à prévoir (premiers soins, vêtements, moyens de communication, ...). L'organisation vérifiera la présence du matériel obligatoire au moment de l'enregistrement.
9. Chaque activité de récolte doit respecter les critères éthiques d'Oxfam-Solidarité. Il est interdit de l'utiliser sa participation à des fins commerciales (il est autorisé de porter des mentions de sponsoring).
10. De même, la page d'équipe sur le site d'Oxfam Energywalker doit respecter le code de conduite. Le cas échéant, elle peut faire l'objet d'une sanction.
11. Les dons en soutien aux équipes doivent être versés sur le compte BE37 0000 0000 2828 - BPOTBEB1 d'Oxfam-Solidarité, de préférence en ligne par la page d'équipe. Une attestation fiscale peut être délivrée uniquement pour des dons de € 40 au moins par année, versés directement (ou en ligne par la page d'équipe) par le/la donat.eur.rice sur le compte d'Oxfam-Solidarité.

S'enregistrer pour le départ

12. Chaque équipe doit se présenter au complet afin d'être enregistrée ; sur la ligne de départ, chaque équipe doit compter tous les marche.u.r.se.s inscrit.e.s (de deux à huit marcheurs).
13. Sont autorisées à prendre le départ d'Oxfam Energywalker, les équipes qui ont récolté, à l'enregistrement, au moins € 1000 au profit d'Oxfam-Solidarité.
14. Tout changement dans la composition d'une équipe doit être communiqué au plus tard cinq jours ouvrables avant le départ. Les changements demandés après seront considérés comme de nouvelles inscriptions à € 25 par personne (sauf motif valable).
15. Lorsqu'une équipe se désinscrit ou ne se présente pas au départ, ni la participation aux frais ni les dons récoltés ne sont remboursés.

Se dépenser

L'organisation, les services d'ordre et de secours prennent - dans certaines limites et sous certaines conditions - toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des participant.e.s.

Les participant.e.s qui n'acceptent pas ces conditions ne pourront se prévaloir de la responsabilité et de l'assurance de l'organisation. L'organisation a le droit d'exclure des participant.e.s ou une équipe complète s'ils estiment que **ces conditions ou règles ne sont pas respectés. Dans ce cas, le/la participant.e exclus doit rendre son dossard.**

16. Les marche.u.se.r.s doivent rester ensemble pendant toute la marche et se faire enregistrer au complet à chaque point de contrôle. Le dossard et le bracelet de participation doivent être portés tout au long du parcours.
17. Abandonner est possible mais uniquement sur un point de contrôle et cette décision doit être communiqué au/à la responsable. Quitter le parcours sans motif justifié ou sans prévenir l'organisation peut entraîner l'exclusion de l'équipe. En effet, des recherches inutiles pourraient être lancées (dont les frais seront imputés à l'équipe).
En cas d'abandon, les supporters se chargent de l'accueil et du transport éventuel.
18. Si un.e marche.u.r.se se blesse ou est épuisé.e, les membres de son équipe doivent l'accompagner jusqu'au checkpoint suivant.
En cas de blessure grave, il faut demander de l'aide en appelant le numéro d'urgence d'Oxfam Energywalker. En aucun cas ne jamais laisser un.e marche.u.r.se.

19. Quand un abandon a été enregistré, les participant.e.s restants peuvent reprendre la marche. Pour des raisons de sécurité, les marcheur.se.s doivent toujours se déplacer par groupe d'au moins deux personnes. Si un.e participant.e se trouve seul – suite à un abandon – il/elle doit fusionner avec une autre équipe et l'enregistrer au point de contrôle. Les équipes ainsi fusionnées gardent leur nom et numéro de respectifs.
20. Ne mettez pas votre santé ou votre vie en danger, abandonnez à temps. Les services de secours et services d'ordre peuvent, sur base d'indications sérieuses, empêcher un.e participant.e de continuer la marche.
21. Oxfam Energywalker est un défi d'équipe : l'heure d'arrivée d'une équipe, à un point de contrôle et à l'arrivée, est déterminée par le temps du dernier de ses membres.

Les supporteurs et l'environnement

22. Les supporteurs peuvent aller à la rencontre de leur équipe sur certains points de contrôle et peuvent les accompagner sur le parcours sur un certain tronçon. Le non-respect de cette règle peut entraîner l'exclusion de l'équipe.
23. Nous respectons l'environnement : rien n'est abandonné sur le parcours et ses environs ; reprenez vos déchets et déposez-les dans les poubelles placées aux checkpoints.
24. Nous respectons les habitant.e.s locaux, leur lieu de vie ainsi que les autres équipes.
25. Le Code de la route doit être respecté par tous, participant.e.s et supporteurs, en particulier pour ce qui concerne le stationnement. Sur tout le parcours il est interdit de faire du feu et de fumer. Les chiens sont également interdits partout.
26. L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de places de stationnement prioritaires et l'accès à certains points de contrôle pour toutes les véhicules ou pour celles dont la taille dépasse 2 x 5,5 m.
Des modalités précises seront communiquées quelques semaines avant l'évènement.

Oxfam-Solidarité asbl se réserve le droit de mettre fin à l'évènement, de le reporter ou annuler en cas de force majeure ou pour des motifs très graves. Dans ces cas, l'inscription sera transférée à la prochaine édition d'Oxfam Energywalker, avec maintien de la contribution aux frais et des dons recueillis, à moins que le remboursement total ou partiel de ces montants ne soit demandé.